



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Traitement des enseignants : la France est en retard

Question écrite n° 44364

## Texte de la question

M. Adrien Quatennens attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la revalorisation du traitement des enseignants. Selon l'INSEE, les enseignants français gagnent en moyenne 24 % de moins que les autres fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique d'État, soit une perte annuelle de 11 500 euros net. De même, un récent rapport du Sénat indique que le salaire statutaire des enseignants a chuté de 15 à 25 % entre 2000 et 2019, en euros constants. Ce constat est corroboré par l'OCDE, pour laquelle la rémunération des enseignants français après 15 ans de carrière est inférieure de 22 à 27 % à la moyenne des rémunérations de l'OCDE. Le collectif des Stylos rouges, fort de 75 000 membres enseignants, alerte depuis plusieurs mois et continue d'alerter sur la nécessité urgente d'une revalorisation substantielle du traitement des enseignants. Fort de son expertise, le collectif chiffre à 20 % l'augmentation nécessaire pour rattraper ce retard. Cette revendication obtient un consensus large, puisque selon une étude des propres services du ministère, 87 % des parents d'élèves jugent prioritaire ou importante la revalorisation du traitement des enseignants. Il l'interroge donc sur les mesures urgentes qu'il entend mettre en place pour accéder aux revendications légitimes du corps enseignant en matière de rémunération.

## Données clés

**Auteur :** [M. Adrien Quatennens](#)

**Circonscription :** Nord (1<sup>re</sup> circonscription) - La France insoumise

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44364

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 février 2022](#), page 1097

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)